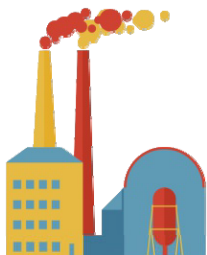


« L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE »

5 minutes pour comprendre ce qu'elle signifie véritablement pour vos enfants...



1. Les écoles primaires, « à taille humaine », adaptées aux enfants, deviendront des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux



Ces « écoles du socle » réuniront en 1 seul établissement un collège et plusieurs écoles, regroupement décidé sans aucun débat avec la communauté éducative.

Le projet de loi programme donc la disparition des écoles primaires, dans les communes, telles que nous les connaissons.

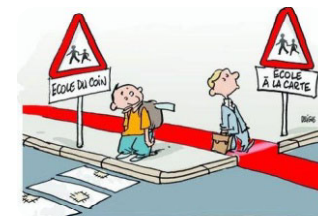
Les directrices et directeurs des écoles seront alors remplacé-es par un adjoint (du collège de secteur) en charge de plusieurs écoles.

Aucun débat n'a précédé un tel bouleversement de l'organisation de toute l'école (maternelle & élémentaire), organisée en proximité des lieux de vie des élèves.

2. La carte scolaire n'existera plus

Le projet de loi fait disparaître du Code de l'Éducation l'obligation pour l'État d'accueillir les enfants « au plus près de leur domicile ».

➡ Vos enfants ne seront plus systématiquement scolarisés dans l'école de la commune ou de proximité, mais dans l'établissement où il y aura de la place, sans recours possible.



3. Les villes devront financer encore plus d'écoles privées, au détriment du service public libre et gratuit !



Le projet de loi annonce une scolarisation obligatoire dès 3 ans, ce qui oblige dorénavant à financer les maternelles privées. Pourtant, aujourd'hui 97% des élèves de 3 ans sont déjà scolarisés !

Dans bien des communes, le risque est à craindre que le budget des écoles publiques soit impacté très négativement. En effet, ils sont directement liés aux moyens des communes, qui sont de plus en plus contraints.

4. De plus en plus d'enseignant-es seront recruté-es sans formation !

Aujourd'hui, les enseignant-es de vos enfants sont recruté-es à BAC+5 et titulaires d'un concours qui reconnaît leur qualification et leur statut.

➡ Le projet de loi crée un dispositif de recrutement d'étudiant-es (dès la 2ème année de Licence) à qui seront confiés des missions d'enseignement en responsabilité de classe.

Par le biais de ce recrutement « à bas coût », vos enfants seront confiés à des étudiant-es pas encore formés aux métiers de l'enseignement.



À CELA S'AJOUTENT DES EFFECTIFS DÉGRADÉS ET DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE INADMISSIBLES À CAUSE D'UN BUDGET 2019 INSUFFISANT !

Les effectifs de certaines classes, dans certaines écoles augmentent considérablement.

Le gouvernement prévoit de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires d'ici 2022, dont de très nombreux postes d'enseignants.

ENSEIGNANTS, PARENTS D'ELEVES, tou-tes à la manifestation

samedi 30 mars, 14 h place du Panthéon à Paris (direction : Place d'Italie)